

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023**

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 06 avril 2023 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT.

**Etaient présents :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

**Secrétaire :** Mme Marie LAMBERT

**Absents :** Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

\* \* \*

**01 - Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Marie LAMBERT secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**02 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Approuvée**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

**03 - Désignation d'une représentante au sein de l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AudaB). Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L2121.21 du Code général des collectivités territoriales pour la désignation d'une représentante au sein de l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur la désignation de Mme Nathalie BOUVET comme représentante titulaire de la Ville de Besançon au sein de l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AudaB).

*Mme Nathalie BOUVET (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**04 - Budget Primitif 2023. Approuvée**

A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal :

- vote le Budget primitif 2023 par chapitre et reprend les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive, les Budgets Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint au rapport,
- confirme au titre de l'exercice 2023 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- approuve les annexes budgétaires numérotées A à D,
- attribue les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 49
- Nombre de procurations de vote : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Vote :

- Pour : 41
- Contre : 14
- Abstention : 0
- Conseiller intéressé : 0

Date de convocation : 30 mars 2023

## **05 - Fixation des taux de fiscalité directe pour 2023. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 22,28 % (stabilité),
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,72 % (stabilité),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,37 % (stabilité).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **06 - Bâtiments Municipaux - Tranches annuelles 2023 - Programme de travaux. Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux proposé dans le rapport,
- sollicite des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Union Européenne et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux 2023, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

*Mmes Elise AEBISCHER (1), Anne BENEDETTO (1), Sylvie WANLIN (1), Aline CHASSAGNE (1), Françoise PRESSE (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et MM. Damien HUGUET (1), Benoît CYPRIANI (1), Hasni ALEM (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 11

## **07 - Biodiversité et Espaces Verts - Tranches annuelles 2023 - Programme de travaux. Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux proposé dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, et à signer les éventuelles conventions à intervenir, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

*Mmes Sadia GHARET (1), Annaïck CHAUVET (1), Aline CHASSAGNE (1) et M. Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseillers intéressés : 4

## **08 - Espaces sportifs de plein air - Tranches annuelles 2023 - Programme de travaux. Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux proposé dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **09 - Analyse des Besoins Sociaux 2022. Approuvée**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2022.

## **10 - Contrat de Ville - 1<sup>ère</sup> Programmation Appel à projets 2023. Approuvée**

Monsieur Laurent CROIZIER demande un vote séparé sur ce rapport. Conformément à l'article 19 du Règlement Intérieur, Madame la Maire soumet au Conseil Municipal cette demande de vote séparé.

A la majorité des suffrages exprimés (30 contre, 13 pour), le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur la demande de vote séparé.

*Mmes Sadia GHARET (1), Myriam LEMERCIER (1), Marie ZEHAFF (1), Claudine CAULET (1), Pascale BILLEREY (2), et MM. Anthony POULIN (2), Hasni ALEM (1), Nathan SOURISSEAU (2), Benoît CYPRIANI (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 13                      Contre : 30                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 12

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal :

- approuve, pour chacun des volets, la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2023 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel pour un montant total de 270 175 € pour la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

*Mmes Sadia GHARET (1), Myriam LEMERCIER (1), Marie ZEHAFF (1), Claudine CAULET (1), Pascale BILLEREY (2), et MM. Anthony POULIN (2), Hasni ALEM (1), Nathan SOURISSEAU (2), Benoît CYPRIANI (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Conseillers intéressés : 12

## **11 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Approuvée**

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.).

## **12 - Opérations Immobilières réalisées en 2022 par la Ville de Besançon - Rapport de Synthèse. Approuvée**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de synthèse des opérations immobilières réalisées en 2022.

## **13 - Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales EP n° 203, 241, 276, 300, 370 et 372 situées Rue Van Gogh. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales EP n° 203, 241, 276, 300, 370 et 372 situées Rue Van Gogh,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**14 - Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale EI 0078 - complexe sportif Michel Vautrot. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale cadastrée section EI n° 78,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**15 - Instauration d'une servitude de canalisation au profit d'Enedis sur la parcelle communale EK 308 rue Blaise Pascal. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale EK 308 Rue Blaise Pascal à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**16 - Rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard - Approbation du programme, de l'enveloppe prévisionnelle et autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux de la rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :
  - . solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et signer les éventuelles conventions à intervenir,
  - . signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation-extension de l'école primaire Jean Boichard avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

*M. Christophe LIME (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**17 - Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé - Approbation du programme, de l'enveloppe prévisionnelle et autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux de la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :
  - . solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et signer les éventuelles conventions à intervenir.
  - . signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Jean Macé avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

*Mme Claudine CAULET (1) et M. Nicolas BODIN (1) élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**18 - Convention annuelle d'objectif 2023 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2019-2024. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention annuelle d'objectifs avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur l'attribution de 16 555 € à la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**19 - Convention avec le département et Grand Besançon Métropole sur une aide à l'entretien des sentiers pédestres de niveau 2. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Grand Besançon Métropole et le Département du Doubs dans le cadre de l'aide à l'entretien des sentiers pédestres de niveau 2.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**20 - Forêts communales - Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers : rôle d'affouage 2023. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le rôle d'affouage pour la campagne 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**21 - Autorisation de lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession pour le déploiement du projet de solarisation Planoise Solaire et création d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, GBM et les bailleurs sociaux. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession pour le déploiement du projet de solarisation sur le secteur Planoise,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de passation du contrat de concession, à publier l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.
- approuve l'adhésion de la Ville de Besançon au groupement d'autorités concédantes (Ville de Besançon, GBM, l'OPH Habitat 25 et les sociétés d'HLM Néolia et Loge.GBM) spécialement créé pour la passation et l'exécution conjointe du contrat de concession tendant au déploiement du projet de solarisation du secteur Planoise,
- approuve les termes et les règles de fonctionnement de la convention constitutive du groupement et la participation de la Ville de Besançon comme coordonnateur du groupement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement entre ses membres,

- désigne M. Benoît CYPRIANI (titulaire) et Mme Françoise PRESSE (suppléante) comme représentants de la Ville dans la commission d'analyse d'offre propre au groupement.

*Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1), Carine MICHEL (1), Françoise PRESSE (1) et MM. Benoît CYPRIANI (1), Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

## **22 - Groupement de commandes pour la fourniture de plaquettes de bois - Autorisation de signature de l'accord-cadre. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture de plaquette de bois.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **23 - Réseau de chaleur Besançon OUEST-Cogénération ENGIE. Avenant au Bail Emphytéotique Administratif. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance de l'avenant à conclure,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au Bail Emphytéotique Administratif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **24 - Cessions de véhicules et matériels divers. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- organiser sur Internet des ventes aux enchères de véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- vendre des véhicules réformés de gré à gré,
- autoriser l'encaissement des produits des ventes,
- procéder aux opérations d'ordre budgétaires relatives à ces cessions de matériels.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **25 - Signature d'une convention de dons d'archives privées provenant de la loge maçonnique de Besançon. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention de don d'archives privées provenant de la loge maçonnique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **26 - Conventions de collecte de dons et de financement des travaux de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'orgue de Saint-Ferjeux. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les projets de convention de collecte de dons et de financement de la Fondation du patrimoine,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **27 - Chantier de jeunes à la Citadelle 2021-2024- Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et Moysse Développement. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de mécénat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec MOYSE DEVELOPPEMENT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **28 - Signature de deux conventions de mécénat avec le groupe Caisse des Dépôts et la fondation Evole Energies dans le cadre du projet Jardins de la Citadelle. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions de mécénat avec le Groupe Caisse des dépôts (120 000 €) et la fondation Evole Energies pour un montant de 90 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **29 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) pour la réalisation de l'exposition Chorégraphies au musée des beaux-arts et d'archéologie. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **30 - Subventions à des associations culturelles - Première attribution 2023. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 23 événements de 22 associations et structures culturelles au titre du dispositif V2 de soutien aux événements artistiques et culturels pour un montant total de 197 500 €, à savoir :
  - o 2 000 € à l'association Afrika Besak ;
  - o 1 500 € à l'association Théâtre Universitaire de Franche-Comté ;
  - o 8 000 € à l'association Nouvelles Formes ;
  - o 2 500 € à l'association Porte-Avions ;
  - o 4 000 € à l'association Bacchus ;
  - o 2 000 € à l'association Théâtre Alcyon ;
  - o 1 000 € à l'association Centre D'Art Mobile ;
  - o 16 000 € à l'association Du Goudron et des Plumes ;
  - o 35 000 € à l'association Na ;
  - o 55 000 € à l'association Juste Ici ;
  - o 20 000 € à l'association Orgue en Ville ;



- 22 000 € à l'association Musiques en Perspectives ;
  - 5 500 € à l'association européenne du Festival de Caves ;
  - 6 500 € à l'association Le Bastion (2 500 € pour Musiciennes au Bastion #MAB et 4 000 € pour Biergarten) ;
  - 4 000 € à l'association Les Voix Intérieures ;
  - 4 000 € à l'association Grain D'Pixel ;
  - 3 000 € à l'association Pas Serial S'Abstenir ;
  - 1 000 € à l'association Pig Net l'Art Vivant ;
  - 500 € à l'association Ensemble les Alizés ;
  - 2 500 € à l'association D'Ici et d'Ailleurs ;
  - 1 000 € à l'association Tetraktys ;
  - 500 € à l'association Les Dimanches d'Avril.
- se prononce favorablement sur l'autorisation des versements à ces associations,  
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec l'association Du Goudron et des Plumes et l'association Le Bastion, ainsi que la convention financière avec l'association Juste ici.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **31 - Subvention à l'ESN Besançon "Ça me dit l'international". Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à ESN Besançon, au titre de l'organisation de l'événement « Ça Me Dit l'International ».

*Mmes Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

### **32 - Convention-cadre entre la Ville de Besançon et l'association Antenne Petite Enfance. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention-cadre avec l'Antenne Petite Enfance,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre,
- approuve le versement d'une subvention de 119 378 € à l'association concernant le fonctionnement de la crèche.

*Mme Marie ETEVENARD (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

### **33 - Convention cadre entre la Ville de Besançon et l'association La Maison Verte. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe d'une convention-cadre avec la Maison Verte de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre,
- approuve le versement des subventions à l'association.

*M. Gilles SPICHER (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

### 34 - Subventions aux associations sportives. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :
  - o 35 000 € à Besançon BMX
  - o 6 000 € à ASTB
  - o 6 000 € à Besançon Triathlon
  - o 500 € à BUC Plongée
  - o 1 000 € à Comité Régionale Handisport
  - o 1 000 € à MJC Clairs Soleils
  - o 1 000 € à PBHB
  - o 2 000 € à BAPA
  - o 1 000 € à Besançon Foot
  - o 1 000 € à Besançon Club Planoise Lutte
- Programme « Aide aux locaux » :
  - o 3 500 € à BRC Omnisports
  - o 6 500 € à BTC
  - o 22 500 € à COPC
  - o 1 800 € à Dojo FC
  - o 1 000 € à La Saint-Claude
  - o 900 € à ASC Velotte
  - o 500 € à US Pré de Vaux
  - o 1 000 € à ES Saint Ferjeux
  - o 3 000 € à PSB Billard
  - o 1 000 € à Cobra Savate Club
  - o 3 000 € à Besançon Académie Futsal
  - o 3 000 € à Sporting Futsal
  - o 3 000 € à Squash Club Vesontio
  - o 1 750 € à ATSCAB
- Sport Amateur :
  - o 143 632 € répartis entre différentes associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

- Aéro club de Besançon la Vèze	120 €
- Aiglon sports	784 €
- Alliance glisse de Franche-Comté	423 €
- Amicale cycliste Bisontine	1 873 €
- Amicale motocycliste du Doubs	46 €
- ANB	4 805 €
- Aqua sport	121 €
- Association cult hand espoir jeunesse	2 172 €
- ASA Sequanie	146 €
- ASEB	1 025 €
- ASPTT	8 638 €
- Athletic club	128 €
- ATSCAB	1 075 €
- Bad in town	472 €
- Balise 25	1 314 €
- Base ball club	444 €
- Besançon association patinage art	1 210 €
- Besançon basket club	3 977 €
- Besançon bisons	1 705 €
- Besançon boxe académie	1 946 €
- Besançon AC Futsal	2 449 €
- Besançon curling club	178 €

- Besançon cyclos randonneurs	60 €
- Besançon Doubs hockey club	1 889 €
- Besançon espérance	739 €
- Besançon gymnastique Rythm.	2 333 €
- Besançon Floorball (ex Unihockey)	1 050 €
- Besançon Racing club	1 031 €
- Besançon ring Athletic	966 €
- Besançon tennis club	2 521 €
- Besançon triathlon	2 147 €
- Besançon vol libre	108 €
- BMX Besançon	2 282 €
- Bousbotte (La)	1 928 €
- Bregille (ASCC)	378 €
- BUC Escrime	1 000 €
- BUC Plongée	234 €
- BUC Tennis	776 €
- Budo club	221 €
- BVB	3 149 €
- Centre école parachutisme	699 €
- Centre Omni. Pierre Croppet	1 084 €
- Citadelle (La)	1 850 €
- Clemenceau sporting club	1 611 €
- Club alpin Français	826 €
- Cobra savate	274 €
- CPB	2 815 €
- Décoche Bisontine	424 €
- Dojo Franc Comtois	5 447 €
- Doubs sud Athle	5 287 €
- Doubs Paddle	174 €
- Dynamique Bisontine	1 128 €
- Entre-temps	2 273 €
- Etoile Sportive St Ferjeux	1 278 €
- Etrier Bisontin	334 €
- FC Balzac	353 €
- Française (La)	334 €
- Golf club Besançon	1 119 €
- Hand ensemble	484 €
- IKS	500 €
- Indépendante comtoise	1 710 €
- Jeunesse de Palente	567 €
- Local club boxe	500 €
- Mahorais soma Tsara	911 €
- Montrapon (A.S.C.)	430 €
- Olympique Bisontin	5 277 €
- Orchamps Palente A.S.	2 115 €
- Orientation team Besançon	988 €
- Passion synchro Besançon	836 €
- Pétanque Franc Comtoise	115 €
- PKA	1 124 €
- Prés de vaux (U.S.)	1 970 €
- PSB Billard	71 €
- PSB Judo	1 260 €
- Retraite sport du Grand Besançon	682 €

- Retraite sport Besançon Montboucons	114 €
- Retraite sport Besançon Tilleroyes	277 €
- Roller derby Grand Besançon	420 €
- Roller hockey	1 022 €
- Saint Claude (La)	3 280 €
- Sauvegarde karaté club	800 €
- Shotokan (Le)	325 €
- SNB omnisports	818 €
- SNB Canoë Kayak	2 090 €
- Société de tir de Besançon	929 €
- Soleil brille pour tout le monde	2 142 €
- Soshin dojo	90 €
- Sporting futsal Besançon	4 272 €
- Squash club	61 €
- Trampoline club	528 €
- Tennis de Table Roche Besançon	1 213 €
- Ultimate club Vesontio	535 €
- Velotte (A.S.C.)	3 544 €
- Volant bisontin	2 359 €

*Mmes Anne BENEDETTO (1) et Françoise PRESSE (1) et M. Hasni ALEM (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

### **35 - Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) - Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et Accueils Jeunes (AJ) - Subventions 2023 - Acomptes. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les montants de subventions 2023 pour chacune des onze associations bénéficiaires du soutien de la Ville au titre des actions Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Accueils Jeunes (AJ),
- se prononce favorablement sur le versement des acomptes 2023 des subventions, soit :
  - une somme totale de 10 400 € au titre de l'action LAEP
  - une somme totale de 77 200 € au titre des actions ALSH et AJ
- approuve les conventions correspondantes à conclure avec les onze associations bénéficiaires,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

*Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. Hasni ALEM (1), Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

### **36 - Attribution de subventions d'investissement aux Maisons de quartier associatives. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions d'investissement pour l'année 2023 aux maisons de quartier associatives, réparties de la manière suivante :
  - subvention d'un montant de 2 500 € à l'ASEP,
  - subvention d'un montant de 2 000 € au Comité de quartier Rosemont/St-Ferjeux,
  - subvention d'un montant de 2 000 € à la MJC Besançon/Clairs-Soleils,
  - subvention d'un montant de 2 200 € à la MJC Palente,

- subvention d'un montant de 850,89 € à la Maison de Velotte.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

*MM. Hasni ALEM (1) et Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **37 - Maisons de quartier associatives - Subventions de fonctionnement 2023. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions de fonctionnement pour l'année 2023 aux Maisons de quartier associatives, selon les modalités suivantes :
  - subvention d'un montant total de 177 000 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,
  - subvention d'un montant total de 175 000 € au Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux,
  - subvention d'un montant total de 243 000 € à la MJC Besançon/Clairs-Soleils,
  - subvention d'un montant total de 158 000 € à la MJC Palente.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

*MM. Hasni ALEM (1) et Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **38 - Soutien au Festival Ludinam porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB). Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d'un montant total de 25 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition du Festival Ludinam à Besançon en 2023,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **39 - Demande d'agrément CAF pour la création d'un Espace de Vie Sociale Quartier de Saint-Claude. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet social à déposer dans le cadre de la procédure d'agrément relative à la création d'un Espace de Vie Sociale au quartier de Saint-Claude,
- autorise la création de cette nouvelle entité Espace de Vie Sociale pour le quartier de Saint-Claude dans les conditions proposées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **40 - Subvention à l'association Accueil Familles Pergaud. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Accueil Familles Pergaud au titre des années de fonctionnement 2022 et 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **41 - SEM Sedia - Modification des statuts d'une filiale et création d'une filiale. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'évolution de l'objet social et la durée de la SCCV Immobilier H2 sur le site de Technoland 2 à Etupes,
- se prononce favorablement sur la création d'une SCCV entre Sedia et SH Partner's pour porter un projet immobilier à Dole,
- autorise la représentante de la Ville de Besançon au conseil d'administration de Sedia à se prononcer favorablement sur ces deux dossiers dans les instances de Sedia.

*Mmes Anne VIGNOT (1) et Marie ETEVENARD (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

#### **42 - Société d'Economie Mixte (SEM) Micropolis - Avance en compte courant - Prolongation de la convention. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prolongation pour deux ans de la convention d'apport en compte courant d'associé accordé par la Ville de Besançon à la Société d'Economie Mixte (SEM) Micropolis,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant joint au rapport.

*Mme Annaïck CHAUVET (1) et MM. Kevin BERTAGNOLI (1), Nicolas BODIN (1) et Ludovic FAGAUT (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

#### **43 - Maintien opérationnel en situation dégradée des services de la Ville de Besançon, du Centre Communal d'Action sociale et la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe d'entraide mutuelle entre la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole en situation exceptionnelle en vue de maintien des services publics territoriaux cruciaux au profit de la population,
- valide dans ce cadre la capacité de la Ville de Besançon, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole de mettre à profit les compétences de leurs agents en cas de nécessité et dans un principe de réciprocité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **44 - Actualisation de la liste des emplois permanents : création de 13 emplois. Approuvée**

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la création nette de 13 emplois (création de 29 emplois et suppression de 16 emplois) au sein des services de la Ville,

- l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal,
- le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseiller intéressé : 0

**45 - Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour son projet « Où est Angela ? ». Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 2 200 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre de son projet « Angela ».

*M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**46 - Soutien au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - Action de la permanence d'accès aux droits pour les femmes et les familles et informations juridiques générales à l'Espace Simone de Beauvoir. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 7 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au titre des permanences juridiques.

*M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**47 - Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et son accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre du dispositif LAEO et son accueil de jour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**48 - Soutien à l'association Nouvel Esprit LGBTQ+ pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 2 500 € à l'association « Nouvel Esprit » pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**49 - Accord-cadre pour la réalisation de supports audiovisuels de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et du CCAS de Besançon - Autorisation de signature. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**50 - Congrès - Attribution de subventions - Deuxième répartition au titre de l'année 2023. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 700 € pour l'UFC,
- 500 € pour le Laboratoire ELLIADD, EA 4661,
- 500 € pour l'Association Com'Studies,
- 1 000 € pour le Centre de compétences épilepsies rares de l'enfant et de l'adulte.

*Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT (1), Marie ETEVENARD (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 11

**51 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention et signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'OCAB - Année 2023. Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 179 015 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon.

*Mmes Frédérique BAEHR (1), Julie CHETTOUH (1), Claude VARET (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît CYPRIANI (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

**52 - Motion relative à la réforme de la Police Judiciaire en France déposée par les groupes EELV-Société Civile, Parti Socialiste, Parti Communiste, Génération\*s et À Gauche Citoyens ! de la Majorité municipale. Approuvée**

« Exposé des motifs :

*La loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur a été promulguée le 24 janvier 2023. Elle fixe les objectifs et programme les moyens humains, juridiques, budgétaires et matériels du ministère de 2023 à 2027. Elle participe également à définir l'organisation du Ministère de l'Intérieur sur la même période.*

*Cette loi prévoit notamment une réforme de la Police Judiciaire (PJ) qui consistera à placer toutes les forces de police d'un département sous l'autorité d'un unique responsable. Jusque-là, chaque chef de service local (PJ, police aux frontières, renseignement territorial, etc.) ne rendait compte de son action qu'à sa direction centrale à Paris. Actuellement, les services régionaux de police judiciaires sont sous le contrôle des magistrats et sous l'autorité directe d'une direction*



centrale nationale. Ce choc de simplification prévoirait la création de directions départementales de la police nationale, chapeautant la police administrative et la PJ qui seraient fusionnées. Le directeur départemental de la police nationale serait directement placé sous l'autorité du préfet. Ainsi, plus qu'une réforme de l'organisation des services de police, c'est une transformation profonde et risquée de la chaîne pénale qui est à l'œuvre.

La PJ assure un rôle central dans la lutte contre le crime organisé à travers ses missions, ses agents et leur degré de technicité. Sa structuration en réseau national lui permet davantage de lutter contre le grand banditisme qui fait fi des découpages territoriaux et administratifs, comme en attestent les différentes filières de drogues connues avec des entrées par les ports de Belgique et des Pays-Bas.

L'objectif de cette réforme est, notamment, de renforcer les enquêteurs de la sécurité publique départementale afin de résorber le stock d'affaires en cours, témoin de l'insuffisance actuelle des effectifs.

Cette réorganisation se ferait donc au détriment des enquêtes de fond liées au crime organisé et aux réseaux de narco-trafiants.

Considérant :

- Le projet de placer la PJ sous l'autorité du directeur départemental de la Police Nationale, lui-même sous l'autorité du Préfet, et non plus en lien direct avec les magistrats et d'un directeur central de la Police Judiciaire.

Considérant :

- L'opposition des professions concernées à propos de ce projet de réforme : officiers de police judiciaire, magistrats et avocats.
- La création d'une Association Nationale de la Police Judiciaire pour protester contre ce projet de réforme, revendiquant le regroupement des deux tiers des effectifs de la police judiciaire en France.
- La mobilisation des acteurs bisontins :
  - rassemblement des fonctionnaires de la PJ le vendredi 7 octobre 2022 devant le commissariat de Besançon.
  - rassemblement des magistrats, aux côtés d'officiers de police judiciaires, le lundi 17 octobre 2022.
- La mobilisation nationale des professions concernées qui ne faiblit pas, comme en atteste, la dernière manifestation en date du 20 mars 2023 réunissant, l'Association nationale de police judiciaire, l'Union syndicale des magistrats et le Syndicat de la magistrature.

Considérant :

- L'importance des enquêtes menées par la police judiciaire et du degré de spécialisation de ses unités.
- Les risques de perte d'autonomie des officiers de police judiciaire et l'inconvénient de leur confier des missions sans rapport avec leur degré de technicité.
- Le risque de disparition d'un principe de droit, à savoir le libre choix du service enquêteur par le magistrat instructeur.
- La mise en cause de l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs en permettant à l'autorité préfectorale un droit de regard sur la justice.

Considérant :

- *L'importance de la structuration nationale de la Police Judiciaire lors de différentes opérations de saisie, notamment celle du mercredi 19 octobre 2022 portant sur 7,5 kg de cocaïne, pour une valeur marchande de 450 000 €, en provenance de la Martinique et à destination de Planoise.*
- *L'importance de la structuration nationale de la Police Judiciaire lors de différentes arrestations dont l'arrestation à Marseille de « Tiks », principal suspect de deux récents meurtres commis à Besançon et dans Grand Besançon dans le cadre d'une guerre entre narco-trafiquants.*
- *Que la lutte contre le grand banditisme contribue fortement à la lutte contre la délinquance et pour la sécurité publique.*
- *Le risque de transférer la priorité à l'ordre public, car c'est sur ce critère que sont notés les responsables de la police.*

Considérant :

- Que le Sénat a jugé le projet de réforme de la PJ « ni réaliste ni raisonnable », rappelant les grands principes de relations entre l'autorité judiciaire et les services de police judiciaire dans son rapport d'information sur *La police judiciaire dans la police nationale : se donner le temps de la réussite.*
- Que les rapporteurs de la mission d'informations de l'Assemblée Nationale ont rendu des conclusions divergentes quant à la réforme de la Police Judiciaire et au risque de perte d'indépendance de la justice.
- Que le rapport sur le Bilan de la création des directions territoriales de la police nationale dans les outre-mer et des expérimentations des directions départementales de la police nationale rédigé par l'Inspection Générale de la Justice, l'inspection générale de l'administration et l'Inspection générale de la Police Nationale, fait état d'expérimentations défaillantes dans 8 départements tests en métropole.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal demande :

- au Gouvernement de revoir ce projet de réforme,
- à M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur, de consulter les corps professionnels préalablement à une éventuelle refonte du projet de loi,
- d'œuvrer à une indépendance de la Justice à tous les niveaux en décloisonnant les missions d'enquête sur le respect des lois, des règlements et du code de déontologie des policiers par la Police Nationale.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 22 h 30.

Affichée à Besançon et publiée  
sur le site internet, le **13 AVR. 2023**

Pour la Maire,  
Par délégation,  
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Sandrine CESBRON